



# Ensemble, réduisons nos déchets !

LA NEWSLETTER n°2

## Du côté de **chez nous**



## Édito



En 2014, la Communauté de Communes de la Haute Bigorre et le SMECTOM de Lannemezan se sont chacun engagés en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) dans l'élaboration d'un programme local de prévention visant à réduire de 7% le poids des déchets ménagers produits sur leur territoire au cours des 5 prochaines années. Avec le SYMAT, déjà engagé depuis 2011, la moitié de la population haut-pyréenne est désormais couverte par un tel programme.

Le Département est quant à lui déjà mobilisé depuis 2 ans dans un plan de réduction des déchets.

**MICHEL PÉLIEU**  
Président du Département  
des Hautes-Pyrénées

### Deux nouveaux programmes engagés pour réduire les déchets de notre département

L'objectif ces programmes est simple : réduire la quantité et la nocivité des déchets de la collectivité. Telle est la mission de Lucie Nysiak et Emmanuelle Urvoy, recrutées pour mettre en œuvre ces deux programmes.

Un diagnostic de territoire est élaboré cette année afin de dégager les spécificités de chaque territoire. Cela se traduit notamment par la rencontre des différents acteurs du territoire afin de réfléchir ensemble aux actions qu'il serait pertinent d'engager.

Les premières actions seront présentées dans les prochains numéros de la newsletter.

#### Contacts :

Emmanuelle Urvoy  
SMECTOM  
tél. 05 62 98 13 94

[preventionsmectom@orange.fr](mailto:preventionsmectom@orange.fr),

+ d'infos : [www.smectom-lannemezan.com](http://www.smectom-lannemezan.com)

Lucie Nysiak

Communauté de Communes  
de la Haute Bigorre,  
tél. 05 62 95 24 40

[lnysiak@haute-bigorre.fr](mailto:lnysiak@haute-bigorre.fr)

+ d'infos : <http://www.haute-bigorre.fr/environnement/collecte-des-dechets>

## Le nouveau centre de tri départemental-SMTD 65

Conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) des Hautes-Pyrénées, le centre de tri de Capvern a été modernisé afin de devenir l'unique centre départemental pour le tri des emballages de tous les haut-pyrénéens.

La mise en service du nouveau centre de tri s'est déroulée en février 2013 et sa montée en charge s'est effectuée jusqu'au 31 mars. Ce nouveau centre de tri permet de trier 5 Tonnes d'emballages par heure pour une capacité nominale de 15 000 Tonnes par an. Le tri des emballages est mécanisé et assuré par des outils technologiques modernes. Un circuit pédagogique a notamment été prévu pour les visites des scolaires.



**Contact :**  
Philippe Duclos, SMTD 65  
tél. 05 62 38 44 90  
+ d'infos : [www.smtd65.fr](http://www.smtd65.fr)

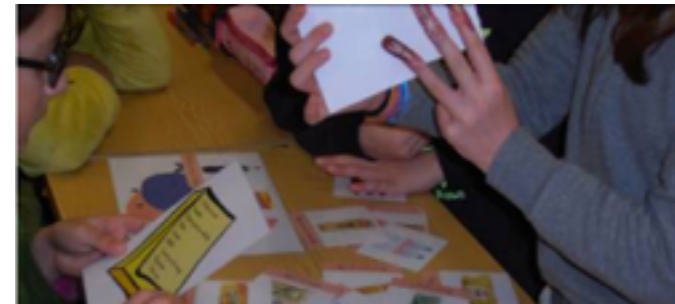
## La tarification incitative expérimentée par Val d'Adour Environnement

Val d'Adour Environnement, établissement public spécialisé notamment dans la collecte des déchets ménagers expérimente depuis le 1er juin 2013 la tarification incitative, nouveau mode de tarification édicté par le Grenelle de l'Environnement. Ce dispositif permet l'application du principe « pollueur – payeur » aux usagers du service. Ainsi, chaque foyer est incité à diminuer sa production d'ordures ménagères et devient acteur de sa facture.

Comment cela fonctionne ? Les foyers, entreprises et administrations sont équipés de bacs de collecte des ordures ménagères munis d'une puce. A chaque levée le bac est identifié par le lecteur de puce installé sur la benne à ordures ménagères. Un logiciel de gestion recueille ainsi les données de collecte et les affecte à chaque usager. La production d'ordures ménagères de chaque usager est ainsi évaluée grâce à la prise en compte du volume du bac et du nombre de levées.

Ce système devrait permettre de remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par la redevance (REOM) qui est un système plus juste car basé en partie sur les apports des ménages et non pas sur la valeur locative.

## Des courses pauvres en déchets

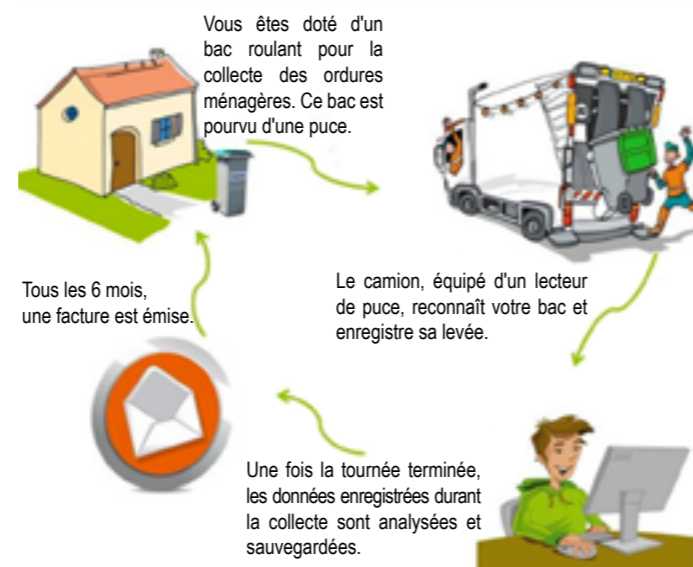


L'ambassadrice du tri de la Communauté de Communes du Canton d'Ossun et de la Communauté de Communes de Gespe Adour Alaric a réalisé des interventions dans les classes visant à faire réfléchir les élèves sur leur comportement d'achat. Elle a ainsi construit un jeu sur ce thème : choisir les conditionnements pauvres en déchets, éviter les emballages individuels... 5 écoles primaires ont été sensibilisées à la réduction des déchets soit 130 enfants.

**Contact :**  
Stéphanie Capber  
tél. 06 07 95 61 77  
[s.capber.ccco@orange.fr](mailto:s.capber.ccco@orange.fr)

## Que dit la loi Grenelle ?

Les collectivités doivent intégrer une part variable dans la facture des usagers d'ici fin 2014 en fonction du poids ou du volume d'ordures ménagères produites.



**Contact :**  
Eliane Labé  
tél. 05 62 96 72 80  
[eliane.labe@va-environnement.fr](mailto:eliane.labe@va-environnement.fr)  
+ d'infos : <http://www.va-environnement.fr/collecte-selective/tarification-incitative>

## Connaissez-vous Terracycle ?

Gourdes de compote, instruments d'écriture, capsules de café et dernièrement les mégots de cigarettes... ces objets ont un point commun, ils sont tous recyclables par l'intermédiaire des brigades Terracycle !

Ces programmes permettent de collecter des fonds en échange de déchets qui sont ensuite reversés aux écoles et aux organismes caritatifs choisis par les équipes de récupération. Le principe est d'envoyer un carton de déchets à Terracycle pour le recycler. L'envoi est gratuit ! Vous pouvez rejoindre une des brigades et recycler vos déchets en vous inscrivant sur le site internet.

+ d'infos : [www.terracycle.fr](http://www.terracycle.fr)



## L'école de Vielle Aure le fait déjà !

A l'entrée de l'école, des poubelles étiquetées sont à la disposition des familles pour déposer les gourdes de compote, les recharges de savon, les stylos...

Quand ces containers de recyclage sont pleins, des parents volontaires envoient le contenu à TerraCycle. Chaque unité de déchet collecté est convertie en points, puis en centimes d'euros. L'école récolte la somme correspondant aux unités de déchets collectées. En 2013, 50 ont été attribués à l'école, qui est désormais référencée « Point collecte TerraCycle ».



## Les bonnes pratiques des randonneurs...

Les alpinistes qui gravissent l'Everest doivent désormais redescendre **8 kg** de déchets, en plus de leurs déchets personnels, sous peine d'encourir des poursuites judiciaires. Cette décision a été prise par les autorités népalaises, afin de réduire la quantité de débris qui jonchent le toit du monde (bouteilles d'oxygène, tentes, débris...) devenu une des plus importantes décharges du monde.



## La nouvelle campagne nationale

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et l'ADEME ont lancé en novembre dernier une nouvelle campagne nationale pour inciter les Français à réduire leur production de déchets.

Le mot d'ordre de cette campagne, « Si vous ne le faites pas pour la planète, faites le pour vous » traduit un bénéfice collectif environnemental et individuel. La réduction des déchets est ainsi abordée sous un angle culpabilisant.

Le site internet « [reduisonsnosdechets.fr](http://reduisonsnosdechets.fr) » déborde de conseils pratiques pour réduire ses déchets au quotidien. Des outils pédagogiques sont mis à disposition de tous les publics, particuliers, entreprises et collectivités, pour diffuser largement ces messages (pictogrammes, signatures de mail, affiches...).

+ d'infos : [www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)



Le recyclage de certains déchets nécessite leur collecte sélective. La Responsabilité élargie du producteur (REP) implique que le fabricant d'un produit en soit responsable jusqu'au traitement du déchet. Une vingtaine de filières REP existe en France : emballages, papiers, véhicules hors d'usage, cartouches d'impression, pneus... Le Grenelle de l'Environnement a imposé la mise en place de nouvelles filières REP notamment les déchets dangereux spécifiques (DDS) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Des filières de traitement existent déjà pour ces déchets, mais financées par les collectivités. C'est cela qui devrait changer !

## La filière DASTRI enfin opérationnelle !

➔ + d'infos dans [la Newsletter n°1](#)

DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les déchets d'activité de soins à risques infectieux des particuliers en auto traitement. Il est composé des producteurs et distributeurs de ces piquants, coupants. Après plusieurs mois de blocage de la filière, en raison de désaccords entre DASTRI et les syndicats de pharmacie, les 5 000 points de collecte sont fonctionnels et 90 % du territoire est couvert (déchèteries, pharmacies, laboratoires d'analyses).

+ d'infos

pour géolocaliser les points de collecte sur : [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

Les DASRI, qu'est-ce que c'est ? Le matériel piquant, coupant ou perforant : seringue, aiguille, cathéter...



## Et pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

➔ + d'infos dans [la Newsletter n°1](#)

La mise en place de la filière de collecte des déchets chimiques dangereux est en route.

Depuis janvier 2014, l'éco organisme EcoDDS, constitué des fabricants et distributeurs de ces produits, a commencé la prise en charge de ces déchets (collecte et traitement) en mettant ses bacs de récupération à la place de ceux existants déjà sur les déchèteries. Un site internet est en place pour renseigner le grand public, les collectivités et les émetteurs de ces produits sur le marché.

+ d'infos :

<https://www.ecodds.com>

Qu'est ce qu'un biodéchet ? Tontes de gazon, fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, restes de repas, produits alimentaires sous emballage périmés....



## Réduire, trier et valoriser les biodéchets des gros producteurs

Qui est concerné par cette collecte ? Comment identifier les biodéchets ? Comment évaluer les quantités produites ? Quelles mesures prendre pour les diminuer ?

Autant de questions que peuvent se poser les professionnels de la restauration et du commerce alimentaire. Pour les aider à respecter les obligations du Grenelle en matière de réduction, de tri et de valorisation de ces déchets, l'ADEME a édité un guide pratique à leur intention. Cet ouvrage, en téléchargement gratuit, comprend des fiches pratiques, des informations réglementaires et des retours d'expérience.

Guide pratique : <http://www.ademe.fr/?cid=96&m=3&id=91157&p1=00&p2=05&ref=17597>

Les DDS, qu'est ce que c'est ?

Essentiellement les déchets issus du bricolage (peintures, colles, solvants, mastics), de l'entretien de la maison (déboucheur), du jardinage (herbicide...)...

## Contacts

Service environnement  
et aménagement

☎ 05 62 56 78 23

Directrice de Publication : Chantal BAYET  
Conception : Direction du Développement Local  
Mise en page : Direction de la communication du Département

La newsletter est téléchargeable sur [hautespyrenees.fr](http://hautespyrenees.fr)  
rubrique aménagement et développement durable - réduire ses déchets